Division de l'accompagnement social et médical DASEM 2

Service de l'action sociale

Aide à la famille ASIA Garderie Périscolaire 3-5 ans et restauration scolaire

AIDE SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE GARDE PÉRISCOLAIRE 3-5 ANS ET RESTAURATION SCOLAIRE DES ENFANTS SCOLARISES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

Deux dossiers par an, soit 2 périodes de 5 mois.

BÉNÉFICIAIRES:

Titulaires, stagiaires, contractuels, AESH, AED (contrat en cours de 6 mois minimum), retraités, Sont éligibles :

- Les familles monoparentales,
- Les familles dont le conjoint exerce obligatoirement une activité professionnelle ou se trouve dans l'impossibilité d'exercer momentanément son activité professionnelle (congé maternité, congé maladie, stage de formation, demandeur d'emploi inscrit à pôle emploi ou encore étudiant).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION:

Enfants âgés de plus de 3 à 5 ans scolarisés dans le 1^{er} degré et **inscrits dans une structure de garderie** recevant les enfants le matin ou le soir en dehors des horaires scolaires et en dehors des heures d'études **et/ou** inscrits à la **restauration scolaire**.

Quotient familial inférieur ou égal à 14300 € (revenu net imposable / nombre de parts).

- Aide plafonnée à 50 % du montant facturé pour la garderie périscolaire si vous n'êtes pas éligible aux tickets CESU ou que votre mairie ne les accepte pas.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité en allant sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr rubrique « Connaître le dispositif ».

<u>Rappel</u>: Toutes les familles monoparentales sont éligibles aux tickets CESU sans plafond de ressources et ne peuvent donc pas prétendre à cette ASIA si leur mairie accepte ce mode de paiement.

 Aide plafonnée à 50% du montant facturé et à 240€ par année scolaire pour la restauration scolaire.

<u>Pour les enfants scolarisés dans un établissement privé</u> et dont les frais de garderie et de restauration sont facturés à l'année, un dossier par an et par famille.

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 8 MOIS À COMPTER DU PREMIER JOUR DE GARDE ET/OU DE RESTAURATION. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MEME SI LES 8 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE?

<u>Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme Colibris –</u>

Rubrique prestations sociales

https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr

Demande de renseignement: <u>ce.dasem2@ac-creteil.fr</u>